

**Attestation de consultation du public-
Projet DELIBERATION n°2025/C-CSJ-BC-
portant création de la licence de pêche « Coquille Saint-Jacques
Gisement Bande Côtière Seine-Maritime »**

Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation publique

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Je soussigné, Dimitri ROGOFF, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet du CRP MEM de Normandie, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulé du projet texte : **Projet Délibération n°2025/C-CSJ-BC- portant création de la licence de pêche « Coquille Saint-Jacques Gisement Bande Côtière Seine-Maritime »**

Numéro du texte : n°2025/C-CSJ-BC

Période de publication : du 07/01/2025 au 27/01/2025 inclus (consultation public de 25 jours)

Lien url de la publication : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-ligne-d-une-consultation-du-public-par-le-a1264.html>

Nombres d'observations reçues lors de cette consultation : 0

Le 06 février 2025

**Le Président du CRP MEM
de Normandie
Dimitri ROGOFF**

